



100% IDT
INCLUSION,
UN DÉFI,
UN TERRITOIRE



BANQUE des
TERRITOIRES



Opération soutenue par l'État dans le cadre de l'action « Territoires d'innovation pédagogique » du Programme d'investissements d'avenir, opéré par la Caisse des Dépôts

APPEL A PROJETS VAGUE 3 — MARS 2024 :

SOUTIEN À LA RECHERCHE COLLABORATIVE EN ÉDUCATION

Ressources pédagogiques pour l'inclusion et la réussite de tous les élèves

Le [PIA 3 100% IDT \(100% Inclusion, un Défi, un Territoire\)](#) lance son troisième appel à projets pour les années 2024-2025 et 2025-2026 dans le cadre de [l'Action 6 « Concevoir un répertoire de ressources pédagogiques inclusives »](#). Cet appel à projets vise à soutenir la mise en œuvre de recherches-actions collaboratives en éducation sur le thème de l'inclusion, le montant maximal demandé ne pouvant excéder 10 000 €.

Plus spécifiquement, il s'agit de concevoir des ressources pédagogiques inclusives pour l'ensemble des acteurs impliqués dans la scolarité des élèves par le biais de recherches innovantes alliant des unités de recherche, des formateurs/professionnels de terrain et les établissements scolaires des régions académiques Hauts-de-France et Normandie et plus largement toute structure concernée par l'éducation et pouvant recevoir des jeunes à besoins éducatifs particuliers.

Dans le cadre de cet appel, l'inclusion est définie comme la mise à disposition d'un environnement éducatif centré sur les conditions d'accessibilité des savoirs et des compétences du socle (scolaires, sociales et méthodologiques) pour l'ensemble (ou le plus grand nombre) des élèves dans une visée d'équité et de sentiment d'appartenance à la communauté éducative.

Afin de faciliter les partenariats entre les professionnels et les chercheurs et d'organiser au mieux l'expertise des projets, nous vous proposons de remplir un formulaire de dépôt d'intention accessible via le lien limesurvey ci-dessous. Ce formulaire ne vous engage en rien et permet d'anticiper, de créer ou de favoriser les partenariats terrains/chercheurs. Il vous suffit, pour cela, de signaler votre intention pour le 31 mars IMPÉRATIVEMENT en renseignant sur le lien suivant le nom et le prénom du porteur de projet, la ou les disciplines universitaires ou pédagogiques concernées, l'établissement où le projet est mené et un très court résumé (entre 50 et 100 mots) :

<https://extra.u-picardie.fr/limesurvey/index.php/348689?lang=fr>



Cahier des charges

1. Les projets devront impérativement s'inscrire dans une logique de recherche-action collaborative entre chercheurs et praticiens en vue d'apprécier les effets des interventions non seulement sur les apprentissages, mais également sur les conceptions et pratiques des enseignants/professionnels de terrain.
2. Les projets proposés devront concerner les élèves du premier et/ou du second degré et avoir un impact direct sur l'ensemble des élèves.
3. La méthodologie de recherche utilisée devra être obligatoirement orientée vers la conception d'outils pour permettre à l'issue du projet la génération de ressources pédagogiques inclusives.
4. Les partenariats institutionnels mentionnés dans le dossier de candidature devront être déjà établis au moment de la soumission pour garantir la production et la diffusion des ressources pédagogiques inclusives générées à l'issue du projet. Les porteurs pourront solliciter la contribution des partenaires du pôle pilote 100 % IDT (Réseau Canopé et EcolHuma) ou de tout autre organisme en mesure d'assurer ces missions.
5. Les porteurs doivent nous faire parvenir les devis des différents partenaires associés au projet de préférence au moment de la soumission du dossier de candidature ou, à défaut, jusqu'à la réception de la décision par le comité opérationnel de l'Action 6.
6. Les porteurs ayant déjà déposé une candidature lors des précédents appels à projets peuvent soumettre une nouvelle proposition et s'inscrire dans une démarche de continuité. Nous les invitons à indiquer de façon explicite dans le dossier de candidature la façon dont les remarques qui ont été soulevées par les experts ont été prises en compte.
7. Les porteurs de projet s'engagent à fournir un rapport d'avancement du projet à mi-parcours afin d'évaluer le besoin de prolongation des crédits alloués.
8. Les porteurs de projets s'engagent à fournir à la fin du projet un rapport de clôture précisant les objectifs atteints, ainsi qu'une ressource pédagogique associée, diffusable auprès des acteurs du Pôle Pilote et dont l'efficacité aura été évaluée dans le cadre du projet.

Il est important de noter que la responsabilité administrative incombe aux structures des porteurs de projets, tels que le laboratoire ou l'université. Par conséquent, les porteurs de projets doivent obtenir l'accord préalable de leur structure pour la gestion administrative et financière au titre de l'accord de consortium et les conventions de reversement signés entre les partenaires du Pôle Pilote 100%IDT avant de présenter leur candidature. Selon les termes de ces accords, les structures d'accueil des porteurs provisionnent les dépenses dans la limite de la dotation accordée au titre des projets.



Les opérations de reversement interviennent à l'issue de chaque exercice sur la base des justificatifs transmis (relevé de dépenses et relevé de temps des participants au projet, personnel des établissements, personnel relevant des académies, titulaires ou non). Ces justificatifs sont à transmettre au correspondant financier du pôle pilote au sein de chacun des partenaires. Toute demande d'information concernant le mode de financement, l'éligibilité des dépenses, des justificatifs à fournir est à adresser au préalable à Stéphane Duez (stéphane.duez@u-picardie.fr).

Thématiques proposées dans le cadre de l'appel à projets 2024-2026 de l'Action 6 du PIA 100% IDT

Les projets doivent aboutir à la création de « Ressources pédagogiques » inclusives pouvant être des outils directement utilisables par les enseignants, les parents ou les partenaires de l'école, des modèles de séquences d'enseignement, des modules de formation pour les enseignants, des process, etc.

Il s'agira de décrire en quoi votre proposition est une ressource. Ces ressources seront fondées sur des données issues de la recherche, ajustées à la pratique et aux contraintes du terrain. L'efficacité des ressources devra être mesurée dans le projet. Il est à noter que la seule production de ressources, même fondées sur des données issues de la recherche, mais dont l'efficacité ne serait pas testée, ne suffit pas au projet pour être éligible.

Trois grandes thématiques sont proposées par le comité opérationnel de l'Action 6 dans le cadre de cet appel à projets 2024 - 2026 :

- 1. L'acquisition des compétences fondamentales en langues, langage mathématique et langage du corps**
- 2. La création d'outils pédagogiques visant à favoriser l'empathie et le vivre ensemble.**
- 3. Le développement de ressources pédagogiques et technologiques visant à favoriser l'accessibilité numérique**



Appel à projets Action 6 PIA 100% IDT 2024 - 2026 : Modalité de soumission, évaluation et calendrier

Les projets devront se conformer au cadre fixé dans le dossier de candidature disponible en annexe. Le dossier est composé de **4 volets** qui devront être précisément complétés :

1. **Un volet d'identification du projet** comportant un titre explicite, un acronyme, 5 mots clés maximum, un résumé n'excédant pas 10 lignes, le nom et les coordonnées du laboratoire qui sera porteur du projet et des partenaires impliqués.
Le comité sera sensible à l'implication des partenaires dans le projet.
2. **Un volet descriptif du projet** présentant un bref état de l'art sur le sujet, une problématique générale, les hypothèses du travail ainsi que la méthodologie employée (3 pages maximum).
3. **Un volet échéancier du travail** précisant les grandes étapes du projet, un calendrier prévisionnel du travail à réaliser en précisant les lieux concernés pour la récolte des données (1 page maximum). Les projets déposés et les objectifs mentionnés doivent s'inscrire dans un calendrier contraint aux exercices budgétaires 2024-2025 et 2025-2026.
4. **Un volet budgétaire** précisant les dépenses prévues par poste ainsi que la somme demandée. **L'aide accordée par l'Action 6 du PIA 100% IDT ne peut dépasser 10 000 euros par projet.**

Les dossiers devront être complétés en version électronique via [un questionnaire LimeSurvey](#). Pour tout problème rencontré, envoyez un mail à nicolas.ribeiro@u-picardie.fr.

Attentes du pôle vis-à-vis des projets financés

Les porteurs de projet financé devront participer à un bilan annuel constitué d'une liste de critères (e.g., nombre d'élèves impliqués, nombre de publications), et un bilan final à l'issue de la période contractualisée.

Il est attendu que les projets soient menés dans l'intervalle de temps annoncé (et donc les dépenses effectuées dans l'intervalle en question). Un dépassement de 1 an maximum sur le temps annoncé pourra être accordé après justification au cas par cas.

Toutes les communications (articles scientifiques, posters, rapports de stage, présentations orales, etc.) doivent mentionner le concours du pôle et de la Caisse des Dépôts et devront comporter les logos suivants : Programme d'investissements d'avenir, CDC et 100%IDT.

Critères d'évaluation des projets

1. Adéquation du projet à l'objectif principal de l'AAP : le projet doit viser in fine la production de ressources, fondées sur des données issues de la recherche, élaborées en collaboration avec une équipe de terrain et ajustées à la pratique et aux contraintes. Le projet doit inclure au moins une étude visant à évaluer l'efficacité des ressources produites en contexte.
2. Qualité scientifique du projet et qualité du consortium
3. Qualité méthodologique : cohérence du programme avec les objectifs du projet, capacité de mise en œuvre sur le terrain scolaire
4. Faisabilité : adéquation de la demande financière, analyse des risques
5. Potentiel des ressources produites pour l'évolution des pratiques enseignantes

Procédure de sélection des projets

Une pré-sélection sera effectuée par le comité de sélection « Action 6 100%IDT », sur la base du critère 1.

Les projets seront ensuite évalués par deux experts, dont au moins un expert externe à l'UPJV, selon une grille reprenant l'ensemble des critères. Un classement sera établi en fonction de ces expertises. Le comité de sélection « Action 6 100%IDT » effectuera l'arbitrage final.

Le calendrier prévisionnel du présent appel à projets est le suivant :

Date limite de dépôt des lettres d'intention	31/03/2024
Date limite de dépôt des projets	31/05/2024
Examen des projets par le comité opérationnel de l'Action 6	06/2024
Envoi des décisions par la commission	06/2024

Annexe : Dossier de Candidature

Cette annexe est indicative. Le dépôt sera à faire en ligne après validation du dépôt d'intention.

1. Identification du projet

A) Identité du projet

Titre du projet :	
Acronyme :	
Mots clés (maximum 5)	

B) Résumé (10 lignes maximum)

--

C) Identité du porteur (coordinateur et unité de recherche - UR) du projet

Coordinateur (Nom, Prénom)	
Titre/Grade :	
Courriel :	
Téléphone :	
Institution de rattachement (nom et adresse) :	
Unité de recherche de rattachement (identifiant <i>UR</i> , <i>UMR</i> , nom et adresse)	
Directeur de l'unité de recherche (Nom, prénom et Courriel de contact)	
Correspondant administratif de l'unité de recherche (si applicable) Nom, prénom et Courriel	
Autres membres de l'unité de recherche impliqués dans le projet (Nom, prénom, titre, Courriel)	- - -.....

D) Identification des autres partenaires (insérez autant de fiches que de partenaires)

Partenaire n° :

Identité (Nom et Statut) <i>Unité de recherche, école, établissement, délégation ou service académique, groupe, entreprise,)</i>	
Coordonnées	
Expertise(s) du partenaire :	
Contact partenaire (Nom, prénom)	
Titre / grade / fonction	
Courriel	
Autres membres du partenaire impliqués dans le projet (Nom, prénom, titre, courriel)	- -

E) Mini CV du porteur du projet (publications scientifiques, interventions, communications) avec 5 références (maximum) en lien avec la thématique

- Mini CV du porteur du projet :

- 5 références du porteur du projet :

2. Description du projet (3 pages maximum)

- Brève revue de la littérature existante
- Contexte (problématique, hypothèse de travail, résultats antérieurs...)
- Enjeux généraux du projet (originalité, intérêt du sujet...)
- Objectifs précis visés par le projet
- Cadre(s) théorique(s) et méthodologie(s) employés
- Résultats attendus
- Modalités pratiques de restitution, de valorisation et de diffusion des résultats

3. Grandes étapes et calendrier prévisionnel 2024-2025 de réalisation du projet

Grandes Étapes	Début prévisionnel	Fin prévisionnel	Durée estimée
.....			

L'aide financière accordée aux projets retenus dans le cadre de cet AAP 2024-2026 Vague 3 sera exclusivement dédiée aux travaux du projet réalisables sur les exercices budgétaires 2024 et 2025 (engagement des fonds possible jusqu'en décembre 2025).



4. Budget prévisionnel et demande financière

L'aide financière accordée aux projets sélectionnés ne pourra pas dépasser **10 000 euros TTC par projet**. Les commandes seront à réaliser auprès du service financier de l'Unité de recherche gestionnaire de la dotation du projet. Les dépenses des partenaires (Réseau Canopé et ecolHuma) seront également avancées et feront l'objet d'un reversement à l'issue de chaque exercice sur présentation des justificatifs. Concernant les partenaires extérieurs au consortium 100%IDT, les dotations pourront s'inscrire dans un partenariat ou une prestation (conventionnement par l'établissement de rattachement).

	POSTES de dépenses	Total par postes de dépenses (TTC en euros)	Total de l'aide demandée au titre de l'Action 6 (TTC en euros)	
			Dépenses Porteur du projet	Dépenses Partenaire(s) du projet
Matériel-Équipement nécessaire au projet	Matériel informatique			
	Matériel de captation			
	Logiciel spécifique			
	Matériel de stockage			
	Autres (préciser)			
	<i>Sous-total (matériel-équipement)</i>			
Activités de recherche en lien avec le travail de collecte, traitement, d'analyse et d'interprétation	Frais de collecte			
	Frais de traitement			
	Frais d'analyse, d'interprétation			
	Autres (préciser)			
	<i>Sous-total (collecte, traitement analyse, interprétation)</i>			
Activités de recherche en lien avec la communication et la valorisation des résultats de la recherche	Organisation d'un colloque, d'une journée d'études			
	Participation à un colloque ou à une journée d'études extérieure			
	Publication d'un ouvrage ou d'un article sur les axes du projet			
	Publication, mise en ligne de documents pédagogiques, de ressources numériques			
	Autres (préciser) :			
	<i>Sous-total (communication-valorisation)</i>			
TOTAL				

Le porteur du projet
(Lieu, date et signature)

Les partenaires
(Lieu, date et signature)

Le Directeur de laboratoire
(Lieu, date et signature)

